

## EXPRESSION DE BESOIN AMO : CONSULTATION CONTROLES SUR SITE

### Contexte projet

Le programme Advenir, programme CEE piloté par l'Avere France issu de l'arrêté du 10 décembre 2021<sup>1</sup>, est un des principaux dispositifs de financement des infrastructures de recharge de véhicule électrique en France. Sa mission est d'accompagner les porteurs de projets d'installation de bornes de recharge à travers l'octroi d'une aide financière. Disposant de plus de 12 primes correspondant à des configurations différentes, Advenir s'adresse aussi bien aux particuliers en résidentiel collectif qu'aux entreprises et aux collectivités locales.

Le programme s'appuie sur une politique de contrôle sur site pour s'assurer de la bonne utilisation des primes versées et du respect des exigences du programme. Les modalités de contrôle pour les bénéficiaires sont partagées sur le site internet du programme<sup>2</sup>.

Le contrat qui lie Advenir avec son prestataire de contrôle arrivera au cours du second semestre 2022 (en fonction du nombre de points de recharge financés par le programme à date). Ce document est une expression de besoin de l'Avere France pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'organisation d'une consultation de mise en concurrence pour la sélection d'un nouveau prestataire de contrôle pour la période 2023 - 2025.

### Besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La mission du prestataire de l'AMO se composera d'une première phase d'état des lieux de la politique de contrôle d'Advenir et de son dispositif projet suivi d'une seconde phase de rédaction du cahier des charges de la future consultation.

Le cahier des charges devra à la fois capitaliser sur les points forts du dispositif actuel tout en y intégrant des améliorations identifiées comme pertinentes dans le cadre de la phase d'état des lieux.

Il est attendu des candidats au présent appel d'offre de disposer de compétences techniques en électricité et en infrastructure de recharge de véhicules électriques.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044546141>

<sup>2</sup> <https://advenir.mobi/controle-sur-site/>

## Phase 1 : Etat des lieux

Le prestataire réalisera au démarrage de la mission un état des lieux visant à identifier les points forts et les axes de progrès du dispositif actuel.

### Contenu de l'état des lieux :

- Une analyse des processus d'organisation et de suivi des contrôles sur site actuels,
- Analyse des processus de contrôle sur site et leur adéquation avec les objectifs du programme,
- Participation à un échantillon représentatif de contrôles sur site avec le contrôleur actuel,
- Analyse de l'outil informatique de suivi des contrôles actuels,
- Une comparaison avec les best practices de l'industrie et des propositions d'amélioration pour l'ensemble des thèmes précédemment cités,
- Tout autre élément identifié comme pertinent par le prestataire.

L'état des lieux se basera notamment sur des échanges qualitatifs avec les différentes parties prenantes des contrôles Advenir.

### Parties prenantes identifiées :

- Un échantillon représentatif de bénéficiaires du programme,
- Le référent contrôle de suivi des contrôles internes à l'Avere France,
- Le responsable du programme Advenir interne à l'Avere-France,
- Les ressources responsables des contrôles du prestataire de contrôle actuel,
- Tout autre partie prenante identifiée comme pertinente par le prestataire.

### Livrables attendus :

- Rapport d'état des lieux de la politique de contrôle du programme Advenir,
- Synthèse des échanges avec les parties prenantes.

## Phase 2 : Conception du cahier des charges

En seconde partie de mission, le prestataire réalisera le cahier des charges de la consultation de mise en concurrence pour la sélection d'un nouveau prestataire de contrôle sur site pour la période 2023 - 2025. Il reprendra l'ensemble des conclusions et recommandations de la phase 1.

### Livrables attendus :

- Cahier des charges de la consultation

## Jalons clés

Lancement de la mission : septembre 2022

Réalisation de l'état des lieux : septembre et octobre 2022

Rédaction du cahier des charges : octobre 2022

Lancement de la consultation : début novembre 2022

## Candidatures

Les candidatures composées d'un mémoire technique, d'une synthèse de références et d'une proposition commerciale sont à envoyer par e-mail au plus tard le 9 septembre à minuit à l'adresse suivante :

Ludovic Coutant  
Responsable ADVENIR  
[ludovic.coutant@avere-france.org](mailto:ludovic.coutant@avere-france.org)

## Ressources

- Site de l'Avere France : <https://avere-france.org>
- Site d'information sur le programme Advenir : <https://advenir.mobi>